

En 2026, le service public de l'enseignement supérieur va craquer

Contrairement à ce que notre ministre de tutelle affirme, l'analyse de la répartition du budget proposée pour avis au Cneser confirme que le budget de l'enseignement supérieur et de la recherche (ESR) est loin d'être à la hauteur des besoins, et notamment que la part consacrée au fonctionnement des établissements est en baisse par rapport à 2025. Une situation qui augure très mal de l'avenir du service public de l'ESR.

Par **MICHÈLE ARTAUD** et **HERVÉ CHRISTOFOL**,
coresponsables du secteur Service public

Comme l'année dernière, au prétexte de l'adoption tardive de la loi de finances initiale (LFI 2026), après que le gouvernement a utilisé l'article 49.3 le 23 janvier, la répartition des moyens aux établissements, sur laquelle le Cneser devait donner un avis le mardi 10 mars¹, n'intègre pas tous les moyens nouveaux. Cela fait pourtant maintenant plus d'un mois que, d'une part, ces budgets ont été votés et que, d'autre part, le principe de leur répartition a été arrêté par le ministre, dès l'adoption définitive de la LFI 2026, le 3 février.

ÉCARTS IMPORTANTS DE TAUX D'ENCADREMENT

Ce principe repose sur la compensation intégrale de la contribution de l'employeur au contrat collectif de protection sociale complémentaire (PSC) en 2026, le non-respect de la loi de programmation de la recherche (LPR) et le fait que l'augmentation de 4 % de la contribution au compte d'affectation spéciale pour les pensions des fonctionnaires (CAS pensions) ne sera compensée qu'à hauteur de 75 %, à l'exception de 11 établissements « qui sont en difficulté aujourd'hui », pour lesquels cette compensation le sera à hauteur de 120 %. Relevons que cette petite péréquation (de l'ordre de 0,45 % de la masse salariale, pour notamment permettre à ces 11 établissements – lesquels et pourquoi seulement eux ? – de légèrement converger vers la moyenne basse de la subvention pour charges de service public (SCSP) par étudiant-e de leur catégorie) est très loin d'être suffisante pour compenser des écarts de taux d'encadrement qui varient du simple au double entre des établissements pourtant comparables.

Le montant des moyens nouveaux non pris en compte dans la répartition discutée ci-après s'élève à 150 millions d'euros (M€), soit moins de 1 % des 15,724 milliards d'euros du programme « formations supérieures et recherche universitaire » de la Mires dont :

- 60 M€ qui s'ajoutent aux 87,4 M€ initiaux du PLF 2026 pour le CAS pensions, dont environ 30 M€ pour tous les établissements et environ 30 M€ supplémentaires à partager entre les 10 établissements les plus « en difficulté » ;
- 50,9 M€ pour la compensation intégrale de la PSC ;
- 1,5 M€ supplémentaires, qui s'ajoutent aux 85,5 M€ du PLF 2026 pour abonder des mesures de la LPR ;
- les 38,5 M€ restants étant mis en réserve pour le cas échéant être réaffectés à d'autres missions au cours de l'exercice budgétaire.

NOUVEAU REcul

Concernant la LPR, les 87 M€ de moyens nouveaux inscrits en LFI 2026 sont très en deçà de l'augmentation de 107 M€ programmée pour 2026 lors du vote de la loi, en 2020. C'est un nouveau recul de 20 M€. En février dernier, le ministre Philippe Baptiste a assuré que ce montant permettrait le financement de l'« augmentation de la rémunération des doctorants, désormais fixée à 2 300 euros, contre 1 769 en 2020 » et la poursuite des mesures statutaires en faveur des jeunes chercheur·ses, des bibliothèques et des ingénieur·es techniques. Mais pas la revalorisation des primes indemnitaires statutaires des enseignant·es et des enseignant·es-chercheur·ses. De plus, c'est sur cette enveloppe que devra être financée la mise en œuvre des COMP dans les universités des régions académiques Nouvelle-Aquitaine et Provence-Alpes-Côte d'Azur. Avec le gel du point d'indice, notre pouvoir d'achat devrait donc encore baisser en 2026.

Non seulement le budget à répartir est très en deçà des besoins des établissements² pour développer leur offre de formation, leurs capacités d'accueil et les budgets de leurs laboratoires de recherche, engendrant notamment des plans d'austérité qui amputent les campagnes d'emploi et réduisent les budgets de fonctionnement comme d'investissement, mais il reste très inéquitablement réparti selon des décisions toujours opaques.

Ainsi, cette année encore, des établissements très mal dotés verront leur subvention progres-

Avec le gel du point d'indice, notre pouvoir d'achat devrait donc encore baisser en 2026.

1. Le Cneser a voté contre cette répartition le 10 mars 2026 : 60 contre, 0 pour, 10 abstentions, 0 NPPV.
2. Cf. *Le Snesup*, n° 740, mars 2026, p. 29 : www.snesup.fr/publications/revues/le-snesup/mensuel-ndeg-740-mars-2026.

